11 ANS

(Né(e) en 2002)

DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES COMPÉTITION

ANNÉE SPORTIVE 2013

Conditions de jeu

- Balle traditionnelle
- Hauteur du filet 0,914 m

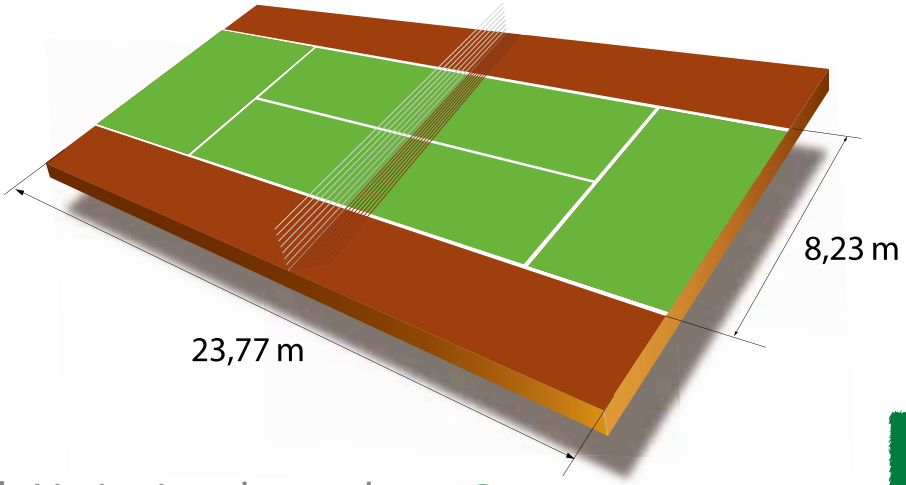

Format des parties

Manches[1] : 6 jeux

Jeu décisif : 6/6

Point décisif[2] : oui

Scores possibles d'une manche : 6/0, 6/1, 6/2, 6/3, 6/4, 7/5 ou 7/6.

Limitation du nombre de parties pour l'année sportive[4] : 80

Limitation du nombre de parties par jour : 2

- 2 simples
- 2 doubles
- Ou 1 simple et 1 double

Temps de repos entre 2 parties de simple

- Pour les épreuves individuelles 18 ans et moins : 3 h
- Pour les épreuves individuelles seniors dames/messieurs : 1 h 30

Classement

- Début d'année sportive : calculé[3]
- Intermédiaire de février : non concerné
- Intermédiaire de juin : calculé

Temps de repos entre 1 partie de simple et de double : 30 min.

Autorisation pour jouer dans les catégories supérieures (surclassement)

Les jeunes autorisés à participer à une compétition dans une catégorie d'âge supérieure jouent alors selon la réglementation propre à cette catégorie.

Automatique avec simple CMNCPTC[5]	Avec autorisation de surclassement[6]
11, 12 et 13/14 ans	15 ans et plus

(1) Au meilleur des 3 manches
(2) Application du point décisif à 40 A
(3) Informatiquement sur la base du palmarès
(4) Préconisation de la Direction Technique Nationale
(5) Certificat Médical de Non-Contre-indication à la Pratique du Tennis en Compétition (valable 1 an)
(6) Accordée par le Conseiller Technique Régional de la ligue pour une période maximum de 6 mois. Elle doit être signée par le(s) représentant(s) légal(aux) du joueur et être présentée au juge-arbitre. Elle peut faire l'objet d'un renouvellement.

Le tennis, un sport réservé à TOUS

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE TENNIS

FFT / Dir. Com et Marketing / Dir. Compétition - Octobre 2012